

**Commission d'homologation RGS****Séance du 18/12/2015**

Vu,

- Le décret n° 2010-112 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives.
- La délibération du Conseil de Communauté n° 1384/15/CC en date du 23 octobre 2015 autorisant Monsieur le président de la Communauté urbaine MPM à désigner l'autorité d'homologation.
- La note du Président de Communauté urbaine MPM en date du 17 novembre 2015 désignant Monsieur Philippe BLANQUEFORT, Directeur Général des Services, comme autorité d'homologation des téléservices de MPM.
- La commission d'homologation s'étant réunie ce jour en présence de
  - M. Philippe BLANQUEFORT     Directeur Général des Services
  - M. Vincent BONNAFOUX     Directeur Général Adjoint des Ressources
  - M. Eric METRAL     Directeur des Systèmes d'Information
  - M. Abdelrhman ARAB     Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information
  - M. Robert VARRAL     Correspondant Informatique et Liberté
  - M. Nicolas DERNE     Chef de Service Conseil Juridique
  - M. Michelle MACCARI     Adjoint à l'Inspecteur Général
  - Mme Chantal ESCOFFIER     Directeur Audit Interne
  - M. Michel POGGETTI     Directeur Général Adjoint de la Propreté
  - M. Vincent OCHIER     Chargé de mission
  - Mme Magali SCARAMUCCI     Chef de service E-Administré
  - M. Benoit LEVEQUE     Chef de projet Etude et Développement
- Sur la base du dossier d'homologation, relatif au téléservice « Engagés au quotidien ».

M. Philippe BLANQUEFORT, agissant en tant qu'autorité d'homologation pour MPM, en présence des membres de la commission d'homologation

Prononce l'homologation sans réserve du téléservice « Engagés au quotidien » pour une durée de 3 ans à compter de la présente décision.



**Philippe BLANQUEFORT**  
Directeur Général des Services

Agissant en tant qu'Autorité d'Homologation RGS